



L'EMPLOI À DOMICILE RÉSISTE À LA CRISE SANITAIRE AU SECOND SEMESTRE 2020

Après le premier confinement de mars 2020, la période d'été s'est révélée sans mesures restrictives de circulation ou de l'activité économique. À partir de novembre 2020, un nouveau confinement de la population a été décrété, suivi de différentes mesures de restrictions de déplacements à partir de 20 h puis de 18 h.

Face à cette crise sanitaire qui dure, la FEPEM a lancé avec Ipsos, fin novembre 2020, un nouveau sondage auprès de 2 000 particuliers employeurs et près de 1 700 salarié(e)s¹.

Cette nouvelle enquête visait à évaluer les conséquences de la crise sanitaire sur l'emploi à domicile au cours de la deuxième partie de l'année 2020, mais aussi à investiguer les incidences du télétravail des particuliers employeurs sur le recours à l'emploi à domicile.

Les résultats de ce sondage concordent avec les données de l'Acoss issues des déclarations exhaustives des particuliers employeurs : l'activité au troisième trimestre 2020 a enregistré un rebond exceptionnel, porté par une reprise massive de l'activité des salarié(e)s des particuliers employeurs.

Le sondage montre que l'activité s'est maintenue au quatrième trimestre, et ce malgré de nouvelles restrictions imposées à la population.

La généralisation du télétravail des particuliers employeurs a eu peu d'incidences sur le recours à l'emploi à domicile, ce dernier étant largement reconnu comme indispensable à la bonne marche du foyer et porteur d'utilité sociale.

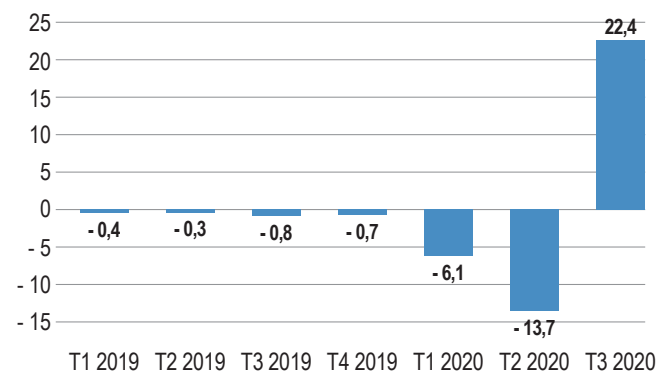
En 2020, le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile a su s'adapter et a résisté à des turbulences de nature et d'ampleur inédites.

L'activité rebondit au troisième trimestre 2020

Le troisième trimestre 2020 a été marqué par une relative accalmie de la pandémie de Covid-19. Aucun confinement, restriction ou couvre-feu n'est venu restreindre l'activité économique du pays. Le PIB de la France s'est accru de 18,2 % sur cette période, après un recul de 13,8 % au deuxième trimestre 2020.

Alors que le secteur de l'emploi à domicile a enregistré une chute des heures déclarées de 6,1 % au premier trimestre 2020 puis de 13,7 % au deuxième trimestre, il connaît un fort rattrapage au cours de l'été avec une croissance de 22,4 % de l'activité au troisième trimestre.

Évolution trimestrielle des heures déclarées par les particuliers employeurs en 2019 et 2020 (en %)



Source : Acoss, 3^e trimestre 2020. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

Cette spectaculaire augmentation des heures déclarées s'explique par plusieurs facteurs. D'abord par le fait que les salarié(e)s, qui ont interrompu leur activité temporairement pendant le premier confinement², ont massivement repris leur activité. Rappelons en effet, que selon les résultats du premier sondage Ipsos-FEPEM, seulement 2 à 3 % des contrats de travail ont été rompus au cours du premier confinement.

Ensuite, certaines activités qui n'ont pas été réalisées au deuxième trimestre 2020 du fait des restrictions sanitaires ont pu être reportées au cours du troisième trimestre.

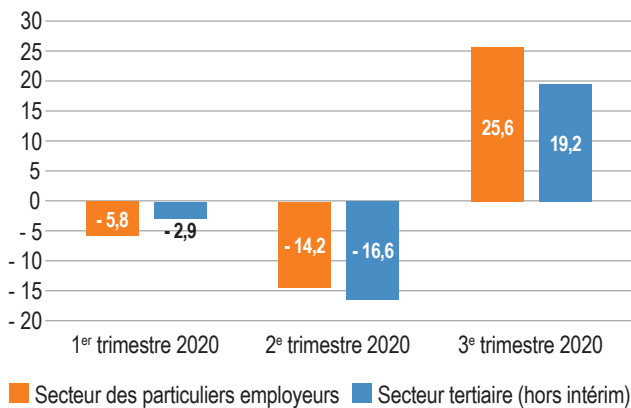
Enfin, certains particuliers employeurs ont pu décaler leurs départs en vacances compte tenu des risques sanitaires encore présents, et maintenir l'activité de leurs salarié(e)s sur la période. C'est probablement le cas pour les particuliers employeurs âgés de 70 ans et plus qui, selon les données de l'Acoss, ont déclaré en moyenne plus d'heures au troisième trimestre 2020 qu'au troisième trimestre 2019.

¹ Un premier sondage a été réalisé par Ipsos en juin et juillet 2020 à l'initiative de la FEPEM. Cf. V. Lagandré, I. Puech et alii, « Les premiers effets de la crise sanitaire sur l'emploi à domicile », *Baromètre des emplois de la famille*, n° 34, décembre 2020.

² Op. cit.

Cette reprise de l'activité dans le secteur de l'emploi à domicile a, en outre, été plus forte que celle observée dans le secteur tertiaire (hors intérim). La masse salariale nette versée par les particuliers employeurs s'est en effet accrue de 25,6 % au troisième trimestre, soit 6 points de plus que l'ensemble du secteur tertiaire (hors intérim).

Évolution trimestrielle de la masse salariale nette versée en 2020 dans le secteur de l'emploi à domicile et le secteur tertiaire (en %)



Source : ACOSS, données trimestrielles 2020, Acooss Stat n° 316, décembre 2020. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

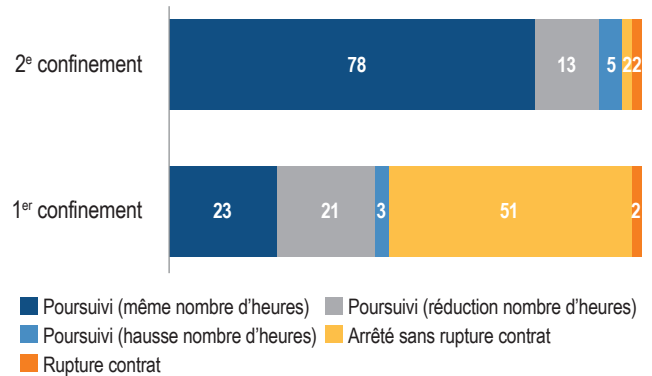
L'activité se maintient au quatrième trimestre 2020

Un deuxième confinement aux effets très différents

La reprise de l'activité s'est confirmée en septembre-octobre 2020 : 98 % des salarié(e)s interrogé(e)s par Ipsos ont continué à travailler, 1 % ont arrêté leur activité sans rupture du contrat de travail et seulement 1 % des contrats de travail ont été rompus, essentiellement en raison d'une diminution des besoins des particuliers employeurs ou par peur de la contamination. Un ajustement sur les heures a pu se faire dans certains cas, sans qu'il soit possible d'en identifier la cause (crise sanitaire ou autre raison). Ainsi 13 % des salarié(e)s interrogé(e)s par Ipsos déclarent avoir poursuivi leur activité en septembre-octobre avec un nombre d'heures plus réduit qu'avant la crise sanitaire.

L'activité s'est poursuivie lors du deuxième confinement de novembre-décembre 2020 dans les mêmes proportions : 96 % des salarié(e)s ont maintenu leur activité, et pour 78 % d'entre eux(elles) sur un même volume horaire qu'en septembre. Il faut rappeler que les restrictions de déplacements et de l'activité du deuxième confinement ont été nettement moins limitatives que lors du premier.

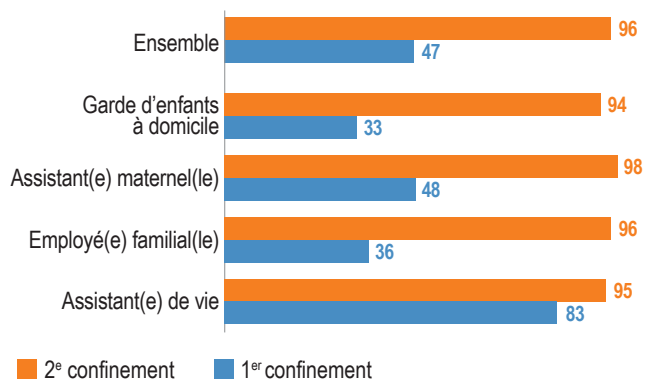
Variation du temps de travail des salarié(e)s durant les deux confinements en 2020 (mars à mai et novembre à décembre) (en %)



Source : Enquêtes Ipsos-FEPEM 1^{re} et 2^e vagues. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.
Champ : Ensemble des salarié(e)s (1 676 répondant(e)s lors du premier sondage et 1 690 lors du deuxième).

Autre différence notable entre les deux périodes de confinement, le maintien de l'activité en novembre-décembre a concerné toutes les catégories d'emploi, y compris les gardes d'enfants à domicile et les employé(e)s familiaux(les) qui avaient fortement réduit leur activité pendant le premier confinement.

Part des salarié(e)s ayant maintenu leur activité pendant les deux confinements en 2020 (mars à mai et novembre à décembre) selon la catégorie d'emploi (en %)



Source : Enquêtes Ipsos-FEPEM 1^{re} et 2^e vagues. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.
Champ : Ensemble des salarié(e)s (1 676 répondant(e)s lors du premier sondage et 1 690 lors du deuxième).

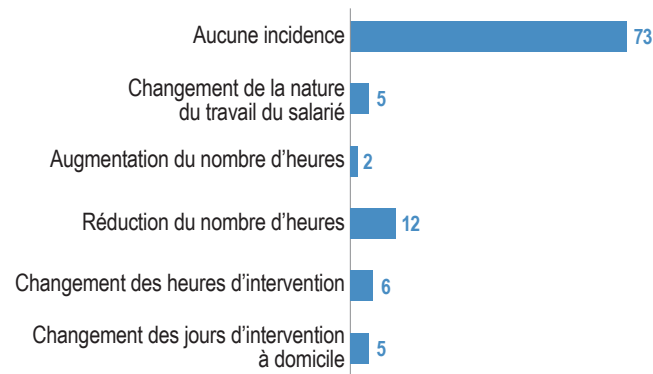
Le télétravail des particuliers employeurs a eu peu d'incidences sur le recours à l'emploi à domicile

À partir de septembre 2020 et durant le deuxième confinement, la majorité des particuliers employeurs en activité ont poursuivi leur activité professionnelle (93 %). Plus de la moitié d'entre eux (55 %) étaient en télétravail à leur domicile pendant le deuxième confinement, au moins quelques jours pendant cette période.

Parmi les particuliers employeurs en télétravail, la quasi-totalité d'entre eux (93 %) n'en faisaient pas avant la crise sanitaire ou en faisaient mais dans une moindre proportion.

Ces nouvelles conditions de travail ont pu engendrer des situations inédites de co-présence entre le/la salarié(e) et l'employeur. Pour autant, parmi les particuliers employeurs effectuant davantage de télétravail qu'avant la crise sanitaire, la grande majorité (73 %) indique que cela n'a pas eu d'incidences sur le recours à l'emploi à domicile. Seule une minorité a réduit le nombre d'heures du/de la salarié(e), ou a modifié les jours ou les heures d'intervention.

Incidences du télétravail des particuliers employeurs sur leur recours à l'emploi à domicile (en %)



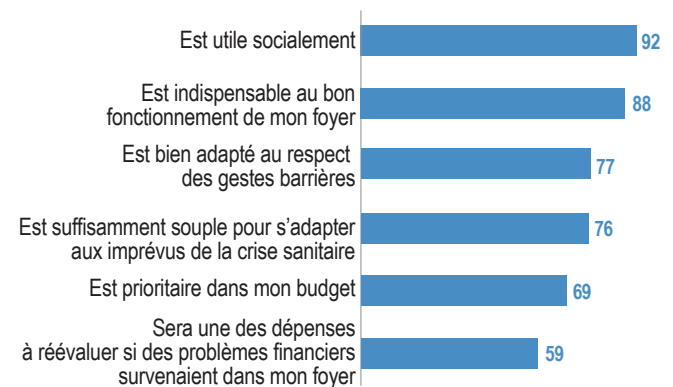
Source : Enquête Ipsos-FEPEM 2^e vague. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.
Champ : Particuliers employeurs en télétravail depuis le début de la crise sanitaire (312 personnes).

Note : La somme des pourcentages est supérieure à 100 : plusieurs réponses étaient possibles.

L'utilité sociale de l'emploi à domicile largement reconnue

Interrogés sur leur perception de l'emploi à domicile en ces temps chahutés, 92 % des particuliers employeurs interrogés affirment que l'emploi à domicile est utile socialement et 88 % qu'il est indispensable au bon fonctionnement de leur foyer. Cette dépense est jugée prioritaire dans le budget des particuliers employeurs pour 69 % d'entre eux. Toutefois, 6 particuliers employeurs sur 10 concèdent que l'emploi à domicile serait une dépense à réévaluer si des problèmes financiers survenaient dans leur ménage. L'emploi à domicile est également bien adapté au respect des gestes barrières pour plus de 7 particuliers employeurs sur 10.

Perception de l'emploi à domicile par les particuliers employeurs (en %)



Source : Enquête IPSOS-FEPEM 2^e vague. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

Champ : Ensemble des particuliers employeurs (2 081 répondants).

Les partenaires sociaux du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile se sont mobilisés en mars 2020 afin de proposer un guide de préconisations et de bonnes pratiques pour éviter la transmission de la Covid-19 dans le cadre de l'emploi à domicile. Un guide largement diffusé puisque 67 % des particuliers employeurs et 73 % des salarié(e)s affirment le connaître.

Mi-décembre, les perspectives d'activité pour le mois de janvier étaient très bonnes : 86 % des particuliers employeurs déclaraient que l'activité de leurs salarié(e)s en janvier 2021 aurait lieu suivant un volume horaire identique à l'année 2020.

Ainsi, passée la période de turbulence générée par le premier confinement, le secteur de l'emploi à domicile s'est adapté aux nouvelles contraintes apparues avec la crise sanitaire. La relation de confiance entre les particuliers employeurs et leurs salarié(e)s a résisté aux aléas de cette crise : 87 % des salarié(e)s déclarent que les relations avec les particuliers employeurs sont restées les mêmes ou se sont améliorées.

Véronique Lagandré (FEPEM)
Florence Petit (Ipsos)
Isabelle Puech (FEPEM)

Sondage Ipsos-FEPEM : « Impact de la crise Covid-19 sur le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile »

Dans le contexte de crise sanitaire, la FEPEM a souhaité disposer d'indicateurs pour évaluer la reprise de l'activité déclarée dans l'emploi à domicile après la sortie du premier confinement. En collaboration avec Ipsos, les particuliers employeurs et salarié(e)s du secteur ont été – et seront questionnés – pendant plusieurs mois.

Trois phases d'interrogation ont été prévues :

- La première phase a été consacrée à l'activité du secteur pendant et après la première période de confinement, et aux intentions de reprise d'activité pour la rentrée de septembre. Au total, 1 708 particuliers employeurs et 1 868 salarié(e)s à domicile et assistant(e) maternel(le)s ont répondu au sondage entre juin et juillet 2020, par questionnaire auto-administré ou par téléphone.
- La deuxième phase vise à établir un premier bilan de la reprise effective de l'activité en septembre et octobre et à évaluer les incidences de la deuxième période de confinement. Il s'agit aussi de suivre dans le temps les conséquences de la crise sanitaire sur le secteur de l'emploi à domicile et d'investiguer les incidences du télétravail des particuliers employeurs sur l'emploi à domicile. 2 081 particuliers employeurs et 1 690 salarié(e)s ont répondu au sondage, qui s'est déroulé entre le 10 novembre et le 7 décembre 2020. Les résultats de cette deuxième phase sont présentés dans ce baromètre.
- La dernière phase de l'enquête sera réalisée en mars 2021, soit un an après le début de la crise sanitaire.

Les dernières publications de l'Observatoire des emplois de la famille

- V. Lagandré *et alii*, « Les premiers effets de la crise sanitaire sur l'emploi à domicile », *Baromètre des emplois de la famille*, n° 34, Observatoire des emplois de la famille, décembre 2020.
- A. Touahria-Gaillard *et alii*, *Rémunération des aidants et relations familiales - Quelles incidences de la monétarisation de l'aide sur les proches aidants ?* Observatoire des emplois de la famille, septembre 2020.
- M. Le Berre, « Les salaires horaires du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile », *Baromètre des emplois de la famille*, n° 33, Observatoire des emplois de la famille, août 2020.
- Observatoire des emplois de la famille, *Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile - Rapport sectoriel des branches*, juillet 2020.
- V. Lagandré, M. Le Berre, I. Puech, « L'emploi à domicile en outre-mer », *Baromètre des emplois de la famille*, n° 32, Observatoire des emplois de la famille, mars 2020.
- A. Touahria-Gaillard, « Les "autres" visages des proches aidants : actifs et jeunes au cœur des solidarités familiales », *Actes du 7^e café de l'Observatoire des emplois de la famille*, 30 janvier 2020.

Retrouvez toutes les publications sur : www.fepem.fr/publications-et-contributions-de-l-observatoire

Retrouvez l'Observatoire sur le site :

www.fepem.fr

Retrouvez les infographies de ce sondage :

https://www.fepem.fr/wp-content/uploads/2021/02/infographie_fepem_2021_VDEF.pdf